

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3751**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à la société Kaufman et Broad de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 10-12, rue Pasteur et cadastrés sous les numéros 561 et 571 de la section OD

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3751**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la société Kaufman et Broad de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 10-12, rue Pasteur et cadastrés sous les numéros 561 et 571 de la section OD**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire des tènements situés 10-12, rue Pasteur à Vénissieux et cadastrés sous les numéros 561 et 571 de la section OD, d'une surface de 2 400 mètres carrés.

La Société Kaufman et Broad a sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle lui cède une partie de ces tènements d'une surface de 324 mètres carrés afin d'y réaliser une opération visant à un remembrement foncier avec les terrains mitoyens, et à la réalisation d'une construction d'un immeuble d'habitat.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Kaufman et Broad ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire sur ledit bien communautaire en cours de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Société Kaufman et Broad, ou toute personne ou société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires cadastrés OD 561, OD 571, et situés 10-12, rue Pasteur à Vénissieux, en vue de la réalisation d'une opération visant à un remembrement foncier avec les terrains mitoyens et à la réalisation d'une construction d'un immeuble d'habitat.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.